

## Les principaux sujets dans votre Bulletin

- |   |       |  |        |
|---|-------|--|--------|
| ▪ Éditorial   | p.1   | ▪ Promotion 2012-2013                    | p.5-7  |
| ▪ Sujets discutés et décision du conseil d'administration           | p.2-3 | ▪ Site Internet – autocueillette         | p.7    |
| ▪ Prix de la pomme fraîche récolte 2012                             | p.3   | ▪ Paiements anticipés – volet printanier | p.8    |
| ▪ Prix de la pomme de transformation                                | p.4   | ▪ Les récipiendaires – Méritas 2013      | p.8    |
| ▪ Producteurs de pommes québécoises et l'utilisation des pesticides | p.5   | ▪ Entreposage de pommes au Québec        | p.9-10 |
|   |       | ▪ Partenaires AGA 2013                   | p.12   |

## Éditorial

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a décidé de convoquer une audience publique le 12 avril prochain dans le but de recevoir les observations des intervenants intéressés au dossier du mécanisme de mise en marché équitable. Vous trouverez joint à ce bulletin aux pomiculteurs une édition spéciale portant sur la mise en marché équitable.

La Fédération des producteurs de pommes du Québec fera valoir, lors de l'audience, la décision prise par les producteurs membres de la Fédération lors de leur dernière assemblée générale extraordinaire de juin 2012 et de leur dernière assemblée générale annuelle de janvier 2013. La décision adoptée est la mise en place d'un nouveau frais de mise en marché ou contribution spéciale de 0,35 \$ par minot de pommes de variétés tardives destinées à la mise en marché à l'état frais, à la récolte ou réfrigérée, avant classement, et ce, dans le but de compenser les producteurs pour leurs pommes entreposées en chambres à atmosphère contrôlée destinées à l'état frais, avant classement, s'il y a lieu. Cette décision fait suite à un mandat donné lors de l'Assemblée générale annuelle du Plan conjoint de janvier 2011 et va dans la continuité de la

réflexion du plan stratégique de la filière pomicole du Québec 2010-2015.

Nous tenons à rappeler, tel qu'expliqué lors de l'AGA, que le solde de ce fonds qui n'aura pas été utilisé pour compenser pour l'entreposage AC sera redistribué annuellement aux producteurs qui ont complété leur déclaration d'inventaire, et ce, au prorata des minots de pommes sur lesquels les frais ou contributions auront été payés.

Il est important de rappeler le principe recherché par ce nouveau frais de mise en marché. Il a pour but de supporter l'approvisionnement de pommes de qualité du Québec tout au long de l'année dans le réseau de distribution. Nos producteurs qui entreposent une grande partie de leur volume destiné à l'état frais en atmosphère contrôlée pour fournir le marché à l'hiver et au printemps doivent retrouver une certaine équité par rapport aux producteurs qui réussissent à vendre l'ensemble de leur récolte à l'automne, à un bon prix, sans perte reliée à l'entreposage. Cet état de fait est rendu possible grâce à la structure de prix établie par le comité de fixation des prix des pommes destinées à l'état frais, qui cherche à obtenir les meilleurs prix durant toute l'année.



À titre d'exemple, le comité a fixé le prix à l'automne dernier à 20,00 \$ du minot pour la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais en sac. Il est plus difficile par la suite d'obtenir une augmentation du prix de la pomme AC pour compenser les coûts d'entreposage, car il faut tenir compte de la concurrence sur les marchés.

**Référence :** Info-marchés Pomme disponible sur le site de la Fédération : [www.lapommeduquebec.ca](http://www.lapommeduquebec.ca) nom d'utilisateur : **producteur** mot de passe : **cortland**.

Je vous invite à vous poser la question suivante: Est-ce que le mécanisme de mise en marché équitable supporté par la majorité des producteurs présents lors des deux dernières assemblées générales répond à la problématique actuelle ?

Les administrateurs, les permanents de la Fédération ainsi que moi-même, mettront tout en œuvre pour donner suite aux différents mandats reçus lors de la dernière assemblée générale annuelle.

Le président,



**Mario Bourdeau**

## ***Sujets discutés et décisions du conseil d'administration***

### **CA (5 mars 2013)**

- ⇒ Projet « positionnement qualité/valeur » : Présentation des données sur la consommation de pommes dans le grand réseau de la distribution alimentaire (Nielsen) pour l'année 2011 et 2012.
- ⇒ Suivi sur la mise en place des différents volets de la campagne de promotion 2012-2013.
- ⇒ Bilan qualité, pour la saison de commercialisation 2012-2013 en date du 28 février 2013.
- ⇒ Mise en marché équitable : Planification de la séance publique convoquée par la Régie des marchés agricoles alimentaires du Québec, le 12 avril 2013.
- ⇒ Informations sur la tenue de l'assemblée de la Fondation du centre de développement arboricole et agroalimentaires *Hortinove* pour assurer la relance de la ferme expérimentale de Frelighsburg.
- ⇒ Résumé des conférences présentées lors de la 21<sup>e</sup> journée annuelle sur la recherche innovation technologique du réseau de recherche d'expertise pomicole en production fruitière intégrée (JARIT).
- ⇒ Étude de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST) concernant les producteurs de pommes québécois et l'utilisation des pesticides par le portrait de la situation sur les pratiques de travail et les équipements de protection individuelle.
- ⇒ L'homologation d'un nouvel antibiotique contre la brûlure bactérienne au Canada (KASUMIN).
- ⇒ La mise en place d'un plan d'action provincial concernant le feu bactérien dans les vergers du Québec avec tous les intervenants du secteur et piloté par le MAPAQ (bureau des Laurentides).
- ⇒ Début de la réflexion concernant la modernisation des groupes spécialisés tel que la Fédération dans le contexte de l'UPA du futur.
- ⇒ État d'avancement de l'étude sur les coûts de production de la pomme (2011) réalisée par le

- CECPA pour la Financière agricole du Québec.
- ⇒ Paiement final de l'ASRA-Pomme 2011-2012 et paramètres prévisionnels 2012-2013.
  - ⇒ Approbation de la liste des agents autorisés 2012-2013.
  - ⇒ Participation et commandite au 66<sup>e</sup> congrès de l'AQDFL du 22 au 24 août 2013.
  - ⇒ Participation et commandite au tournoi de l'AEPQ du 12 juin 2013.

- ⇒ Suite à la lettre envoyée par Métro, sur la sécurité alimentaire, demander une précision au détaillant à savoir si les producteurs doivent être certifiés CanadaGAP pour le 31 décembre 2013.
- ⇒ Faire parvenir une lettre au Conseil canadien de l'horticulture (CCH) afin de lui faire part de nos réserves quant aux frais chargés aux producteurs certifiés CanadaGAP (50 \$) pour payer le CCH et lui demander d'atteindre un équilibre budgétaire.

## **Prix minimum de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2012**

Date	Sunrise Paulared Lobo Gingergold	Cortland	McIntosh Spartan Autres variétés tardives	Honeycrisp*	Rouge Délicieuse	Jaune Délicieuse	Gala	Empire
À compter du début de l'écoulement	S : 20,00 \$ C : 24,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 20,00 \$ C : 24,00 \$	S : 50,00 \$ C : 50,00 \$	S : 20,00 \$ C : 24,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$
À compter de l'ouverture des chambres A.C.		S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 50,00 \$ C : 50,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$
<p>* Spécifications pour la Honeycrisp</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac</li> <li>• Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire</li> <li>• Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit</li> </ul>								

S: Sac

C: cellule

Suite à la décision du comité de prix, **le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera aussi sur le pourcentage des pommes de gros calibre** pour les ventes effectuées en benne, demi-benne ou minot en vrac.

Décision du **1<sup>er</sup> novembre** du comité de prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec. Les membres du comité ont décidé de **maintenir le même prix de la pomme en sac, donc le prix de la Pomme ne change pas.**

<b>Pomme* : destinée aux Centres de la petite enfance et garderies exclusivement Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Cortland, Spartan, Empire et Gala</b>					
	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$
À compter de l'ouverture des chambres A.C.	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$
* Précisions sur Pomme : Les pommes avec <b>les calibres 2 1/4 à 2 3/8 po.</b> pour les variétés McIntosh, Spartan et Empire <b>2 1/4 à 2 1/2 po.</b> pour les variétés Paulared, Gala et Cortland <b>et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.</b>					

## **Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais**

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais (téléphonique) se tiendra le 10 avril 2013 si nécessaire.

## **Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – Récolte 2012 – FAB le producteur**

Décisions du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

<b>DATE JOUR/MOIS</b>	<b>POMMES À JUS STANDARD</b>	<b>• POMMES À SAUCE</b>	<b>• POMMES À JUS OPALESCENT</b>
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres.	<b>Hâtives</b> 0,20 \$ la livre ou 8,40 \$ le minot de 42 livres.	<b>Hâtives</b> 0,020 \$ la livre ou 8,40 \$ le minot de 42 livres.
À compter du début de la récolte	<b>Tardives</b> 0,0575 \$ la livre ou 2,42 \$ le minot de 42 livres. ** ***	<b>Tardives</b> 0,22 \$ la livre ou 9,24 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,20 \$ la livre ou 8,40 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate).	<b>Tardives</b> 0,22 \$ la livre ou 9,24 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage).  0,20 \$ la livre ou 8,40 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate).
À compter du 16 décembre 2012	<b>Tardives</b> 0,0575 \$ la livre ou 2,42 \$ le minot de 42 livres. ****		
À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2013		<b>Tardives</b> 0,19 \$ la livre ou 7,98 \$ le minot de 42 livres.	<b>Tardives</b> 0,19 \$ la livre ou 7,98 \$ le minot de 42 livres.

- Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée, mais de la pomme cueillie de qualité.
- Les transformateurs mentionnent que dans les cas de tavelure, la tolérance sera de 5 %. Au-dessus du 5 %, ce sera du cas par cas et les pommes seront vérifiées par les transformateurs avant l'achat.

\*\* Pour des questions administratives et logistiques, A. Lassonde Inc paiera aux producteurs 0,085 \$ la livre pour les variétés Paulared et Lobo jusqu'au 6 septembre prochain.

\*\*\* L'an dernier la Fédération et le Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC) ont signé une entente valide pour l'automne 2011 et 2012, le prix fixé était de 0,0575 \$/livre ou 115,00 \$/tonne (2,42\$/ minot).

**COMMUNIQUÉ DE A. LASSONDE INC. Le 11 octobre 2012, A. Lassonde annonce que le prix de la pomme à jus standard restera à 0,10 \$/lb FOB le producteur jusqu'au prochain avis.** Le très faible volume reçu à date et celui anticipé dans les prochaines semaines motivent cette décision. Advenant un changement de ces conditions, l'entreprise se réserve le droit de changer cette décision.

À partir du prochain avis jusqu'à la fin de la saison de la pomme ramassée par terre (au plus tard le 15 décembre), le prix sera de 0,07 \$/lb FOB le producteur.

\*\*\*\* **Le comité s'est réuni et il n'y a pas de nouvelle entente concernant le prix du jus standard.**



Si vous avez des pommes de transformation disponibles dans la catégorie « jus opalescent et sauce » et que vous n'avez pas d'acheteur, veuillez communiquer avec Les Vergers Leahy inc. au 450 827-2544 et en discuter avec M. Mitchell Leahy au poste 271. Les pommes doivent cependant respecter les critères pour cette catégorie.

## ***Les producteurs de pommes québécois et l'utilisation de pesticides (IRSST)***

La Fédération des producteurs de pommes du Québec (FPPQ) s'associe à l'Institut Robert-Sauvé de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST) pour la réalisation d'une étude scientifique sur l'utilisation des pesticides par les producteurs de pommes québécois. L'IRSST, dont la mission consiste à contribuer à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes, est reconnu internationalement pour la qualité de ses travaux.

Certains produits utilisés pour protéger les fruits peuvent poser un risque pour la santé. L'utilisation réelle de pesticides au Québec est cependant mal connue, il est donc difficile d'évaluer les risques et de prioriser les actions en prévention. L'étude propose de documenter l'utilisation des pesticides chez les producteurs de pommes québécois, en décrivant les contextes et les pratiques de travail, ainsi que l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI).

L'IRSST lance un appel aux producteurs, parce que deux étapes de l'étude reposent entièrement sur leur **participation volontaire**. La confidentialité de l'information recueillie, ainsi que l'anonymat des participants, sont garantis. Dans un premier temps, l'équipe de recherche aimerait trouver des producteurs de la Montérégie ou des Laurentides pour effectuer **des visites d'exploitations**, réaliser des entrevues (20-30 minutes) et des observations (entre une demi-journée et une journée) au printemps ou pendant l'été 2013.

Les producteurs intéressés à participer peuvent communiquer avec Mme Mélanie Noel à la FPPQ (mnoel@upa.qc.ca) ou se rendre sur [www.irsst.qc.ca/pesticides](http://www.irsst.qc.ca/pesticides). Ensuite, **un questionnaire destiné à tous les producteurs de pommes québécois** et accessible à l'automne 2013 et l'hiver 2014, cherchera à documenter les caractéristiques des exploitations, les produits utilisés, les pratiques de travail, les mesures de protection collective et l'utilisation d'EPI. Ce questionnaire sera disponible en version papier avec le Bulletin de la FPPQ, et en version électronique à l'adresse [www.irsst.qc.ca/pesticides](http://www.irsst.qc.ca/pesticides).

Cette étude, subventionnée par l'Institut Robert-Sauvé de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST), a reçu l'appui de la FPPQ, du comité de liaison CSST-UPA, ainsi que du comité de mise en œuvre de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture. Les résultats de l'étude permettront d'acquérir une meilleure connaissance des pesticides dont il faut se protéger de manière prioritaire. Des recommandations seront formulées sur le choix et le port des équipements de protection individuelle, en tenant compte des contraintes réelles du travail. Les résultats seront notamment diffusés lors d'activités du secteur agricole.

### ***Promotion 2012 – 2013***



#### **Automne 2012 et hiver 2013**

Budget : Fédération des producteurs de pommes du Québec et l'Association des emballeurs de pommes du Québec : 330 000 \$ (100 000 \$) provient de l'AEPQ.

#### **CAMPAGNE WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX – 12 NOVEMBRE 2012 AU 25 MARS 2013**

Cette année, afin d'augmenter de manière encore plus significative le nombre d'amis sur Facebook, un concours *Amoureux de la pomme* qui permettait de gagner rien de moins qu'un an d'épicerie (valeur de 5 200 \$). Pour participer, les consommateurs avaient à répondre à un court questionnaire comprenant trois questions avec visuel à l'appui.



Neuf prix secondaires au total ont été offerts tout au long de la campagne (1 800 \$) afin de récompenser les fans Facebook.



**Le 18 mars 2013, nous avons atteint 40 000 amis sur Facebook.**

Le 12 novembre 2012, nous étions à 20 100 amis et en date du 26 mars 2013 nous en sommes à 40 700 amis. Très belle réussite sur les réseaux sociaux, nous pouvons tous en être fiers. Plus de 40 000 personnes reçoivent de nos nouvelles.

Le 1<sup>er</sup> février, nous avons demandé à nos amis Facebook de nous aider à trouver un **slogan pour Pommes Qualité Québec**. Voici le résultat des 558 répondants :

- Pommes Qualité Québec... **Bonne à croquer toute l'année** **227 votes**
- Pommes Qualité Québec... **De nos vergers pour votre santé** **136 votes**
- Pommes Qualité Québec... **Tout simplement croquantes** **101 votes**
- Pommes Qualité Québec... **Belles à croquer** **48 votes**
- Pommes Qualité Québec... **Je croque et j'aime !** **17 votes**
- Pommes Qualité Québec... **Généreuses de nature** **16 votes**
- Pommes Qualité Québec... **Savourez nature ou cuisinée** **13 votes**

À la mi-février, nous avons demandé à nos amis Facebook, quelle était la variété qu'ils consommaient le plus durant le mois de février. Le résultat des 1 065 répondants est le suivant :

Cortland	362	Granny Smith	25
McIntosh	295	Rouge Délicieuse	13
Empire	181	Honey Crisp	7
Spartan	138	Jaune Délicieuse	6
Gala	38		



**Panneaux d'affichage** (12 x 16 pieds) sur les principales routes dans les régions de Montréal, Rive-Nord, Rive-Sud et Québec. Du 14 janvier au 17 février 2013.

Même après la date prévue, nous avons pu bénéficier de quelques semaines supplémentaires pour certains panneaux d'affichage.

## RADIO-CANADA

**Mi-novembre 2012 et jusqu'en mars 2013** : campagne de promotion télé sur les ondes de **Radio-Canada Télé, ARTV, RDI, Explora**, sur le **Web à radio-canada.ca et tout.tv**. Voici un exemple de la **publicité télé**. → →

De novembre 2012 à mars 2013, on pouvait voir notre publicité à la télé de **Radio-Canada** dans les différentes émissions suivantes :



L'épicerie, l'Union fait la force, Découverte, Tout le Monde en parle, En direct de l'Univers, Les enfants de la télé, le Téléjournal, Infoman, Pour le plaisir, Et Dieu créa Laflaque, 30 vies, Trauma, C'est ça la vie, Les coulisses du pouvoir, La semaine verte et les Docteurs. Elles ont paru également dans différentes émissions d'Artv, Explora et RDI.

## Publicités du mercredi soir

En plus de nos publicités (petites pommes), à travers les différentes émissions, Radio-Canada nous offrait dans son forfait, une nouvelle publicité de 15 secondes sur les ondes de Radio-Canada, les mercredis soir le 30 janvier, ainsi que les 6 et 13 février 2013.



Dans la publicité de 15 secondes: une bouchée de pomme était croquée avec le nom de l'émission. À chaque début d'émission, le mercredi soir, une publicité apparaissait au début des émissions 30 vies, l'Épicerie, Les enfants de la télé, Trauma et le Téléjournal. Une voix s'adressait aux téléspectateurs : « Les Pommes Qualité Québec vous invitent à croquer à belles dents dans cette savoureuse soirée télé et vous présentent les variétés de pommes Cortland, Empire, McIntosh et Spartan, bonnes à croquer toute l'année ».

## Éleveurs de volailles du Québec et Pommes Qualité Québec

**Un duo craquant : pommes et poulet!** Les amis Facebook Pommes Qualité Québec, le 22 février, pouvaient se rendre sur le lien <http://bit.ly/XzoPxM> et avaient accès à 27 recettes de pommes et poulet. En plus, les amis du poulet, en même temps, prenaient connaissance de notre concours et pouvaient y participer.

## ***Déclaration de production et relevé de plan conjoint (2011) – Rappel***

La Fédération a fait parvenir à tous les producteurs à l'automne dernier la déclaration de production pour la saison de commercialisation 2011 – 2012. Tel que stipulé dans le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec, il est de la responsabilité du producteur de faire parvenir sa déclaration de production tous les ans.

Il ne vous prendra que quelques minutes pour la compléter et la retourner à votre Fédération.

## ***Site internet – section autocueillette***

Vous avez rempli votre déclaration de production et nous avez déclarés et payé une quantité de minots pour vos ventes directes aux consommateurs? Vous pourriez être présent sur notre site Internet à la section autocueillette (par région et ville) au: [www.lapommeduquebec.ca/pages/PQQ/region.aspx](http://www.lapommeduquebec.ca/pages/PQQ/region.aspx)

Parmi les sections les plus consultées sur le site Internet, est celle de l'autocueillette qui a été vue à 101 060 reprises entre le 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012. Il s'agit d'une très belle visibilité pour les producteurs. La seule condition est de remplir votre déclaration de production et payer les quantités en ventes directes aux consommateurs. En plus, lors de demandes d'informations des consommateurs pour les vergers qui ouvrent leurs portes, la Fédération les dirige vers le site Internet.

Vous avez des questions, il nous fera plaisir d'y répondre. Veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Catherine Kouznetzoff au 450 679-0540 poste 8586.

## ***Paiements anticipés – volet printanier – campagne 2013-2014***

La Fédération vous offre la possibilité de recevoir une avance dans le cadre du programme de paiements anticipés volet printanier.

Pour les producteurs qui ont déjà reçu des paiements anticipés – volet printanier ou automnal 2012-2013, **ils ont déjà reçu le formulaire à compléter**. Pour les autres qui voudraient se prévaloir de cette avance, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Catherine Kouznetzoff au 450-679-0540 poste 8586.

Le but du programme des paiements anticipés volet printanier est de fournir aux producteurs de pommes les fonds nécessaires pour payer les différents travaux et traitements phytosanitaires au printemps.

Avec sa demande, le producteur doit nous remettre son certificat d'assurance récolte (ASREC) et peut bonifier, selon le cas, son montant en nous fournissant l'Agri-stabilité (PCSRA). Pour un producteur qui n'a pas d'ASREC, il peut utiliser l'Agri-stabilité (PCSRA). Toute demande doit être reçue à la Fédération au plus tard le **14 juin 2013**.

## ***Les récipiendaires de la Soirée Méritas 2013***

### **Méritas Louis-Hébert**

Dans l'ordre habituel, M. Mario Bourdeau, président de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, M<sup>me</sup> Marie Bouillé, députée d'Iberville et présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, M<sup>me</sup> Annie Laurendeau et M. Éric St-Denis (récipiendaires), M. François Jobin, N.M. Bartlett (partenaire).



(partenaire).

### **Méritas Révérend-Père-Léopold**

Dans l'ordre habituel, M. Mario Bourdeau, président de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, M<sup>me</sup> Marie Bouillé, députée d'Iberville et présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, M<sup>me</sup> Monique Audette (récipiendaire), M. Vincent Giasson, A. Lassonde inc.

**Bravo à nos récipiendaires !**



## Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région au 1<sup>er</sup> mars 2013 (en minots)

Variétés			Québec	Missisquoi Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1 <sup>er</sup> mars 2013	Pommes utilisées en février 2013	Pommes utilisées en février 2012
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	4 545	2 320
		AC	36	23 660	128 136	25 676	131 752	309 260	114 767	119 959
	Transf.	Réfr.	0	0	0	18 041	99 330	117 371	52 141	8 792
		AC	0	54 011	175 990	340 703	22 308	593 012	-4 630	48 938
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	150	102
		AC	18	6 758	43 866	1 976	23 192	75 810	52 264	28 719
	Transf.	Réfr.	0	0	2 592	5 580	7 770	15 942	8 430	1 330
		AC	0	13 479	14 847	52 169	571	81 066	5 696	7 928
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	0	366	0	0	366	104	18
	Transf.	Réfr.	0	0	0	4 217	7 200	11 417	1 415	0
		AC	0	828	5 523	21 448	0	27 799	576	0
Empire	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	246	613
		AC	72	1 008	40 954	1 260	5 490	48 784	21 004	19 976
	Transf.	Réfr.	0	0	0	839	0	839	462	6 031
		AC	0	1 150	1 031	21 988	39	24 208	844	4 669
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	98	1 536
		AC	162	8 911	40 281	1 584	38 720	89 658	30 646	26 471
	Transf.	Réfr.	0	0	0	3 838	0	3 838	200	695
		AC	0	9 504	2 055	31 303	761	43 623	-98	1 472
Autres	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	55
		AC	0	1 154	1 665	0	1 296	4 115	1 648	1 657
	Transf.	Réfr.	0	0	21 100	58 482	0	79 582	-10 803	6 663
		AC	0	5 953	2 032	132 244	0	140 229	-4 656	38 955
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 039</b>	<b>4 626</b>
		<b>AC</b>	<b>288</b>	<b>41 491</b>	<b>255 268</b>	<b>30 496</b>	<b>200 450</b>	<b>527 993</b>	<b>220 433</b>	<b>196 800</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23 692</b>	<b>90 997</b>	<b>114 300</b>	<b>228 989</b>	<b>51 845</b>	<b>23 511</b>
		<b>AC</b>	<b>0</b>	<b>84 925</b>	<b>201 478</b>	<b>599 855</b>	<b>23 679</b>	<b>909 937</b>	<b>-2 268</b>	<b>101 962</b>

<sup>(1)</sup> Écoulement total est déterminé par variété

Source: Infohort

Pour la récolte 2012, 1 666 919 minots de pommes sont entreposés dont 674 626 minot frais et 500 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2011, 1 556 481 minots de pommes sont entreposés dont 0 minot frais et 500 536 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2010, 1 405 015 minots de pommes sont entreposés dont 0 minot frais et 514 493 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur

## Entreposage de pommes au Canada, au 1<sup>er</sup> mars 2013 (en minot de 42 livres)

	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Maritimes	496 881	695 000	707 048
Québec	1 666 905	1 556 481	1 405 015
Ontario	266 095	2 466 500	1 641 833
Colombie-Britannique	1 484 024	1 648 310	1 629 452
<b>Canada</b>	<b>3 913 905</b>	<b>6 366 291</b>	<b>5 383 348</b>

Source: Infohort

## **Entreposage de pommes au Québec au 1<sup>er</sup> mars 2013 (en minots de 42 livres)**

Variétés			2012-2013	2011-2012	2010-2011
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	2 700
		AC	309 260	410 777	277 102
	Transf.	Réfr.	117 371	29 673	8 522
		AC	593 012	478 657	456 172
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	5
		AC	75 810	63 942	95 534
	Transf.	Réfr.	15 942	640	0
		AC	81 066	29 074	38 569
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	366	252	261
	Transf.	Réfr.	11 417	0	0
		AC	27 799	1 548	1 224
Empire	Frais	Réfr.	0	0	13
		AC	48 784	77 629	55 691
	Transf.	Réfr.	839	0	0
		AC	24 208	23 565	10 530
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	89 658	160 289	122 303
	Transf.	Réfr.	3 838	300	871
		AC	43 623	24 596	16 102
Autres	Frais	Réfr.	0	0	4
		AC	4 115	2 785	4 691
	Transf.	Réfr.	79 582	14 800	4 638
		AC	140 229	237 954	310 083
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 722</b>
		<b>AC</b>	<b>527 993</b>	<b>715 674</b>	<b>555 582</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>228 989</b>	<b>45 413</b>	<b>14 031</b>
		<b>AC</b>	<b>909 937</b>	<b>795 394</b>	<b>832 680</b>

**Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance de d'autres provinces**

ÉCOULEMENT DE POMMES FRAÎCHES EN FÉVRIER			
Année	Quantité en minots	Année	Quantité en minots
2013	225 472	2008	293 364
2012	201 426	2007	280 733
2011	208 532	2006	239 903
2010	226 379	2005	237 112
2009	199 809	2004	180 628

### **Liste des agents autorisés**

Vous trouverez en annexe du Bulletin la liste des agents autorisés en date du 25 février 2013.

